

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

19 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	09
VOTANTS :	35

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Paul STERZATI

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Guillaume CLIN, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Samia TABAÏ, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Michel BOUGLOUAN qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Michèle HURTADO qui a donné pouvoir à M. PARIGOT, M. Mohamed BOUSSIR qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET-MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à Mme BARREIRA, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme GOBERT, M. Nathaniel GUEDZE qui a donné pouvoir à Mme MASSOLIN

Absent excusé non-représenté :

069/ OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS RELATIVES AU BONUS TERRITOIRE POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT MUNICIPAUX AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°017 du Conseil municipal du 04 avril 2022 relative aux conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant pour 2022/2025, avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (C.A.F. 77).

VU la délibération n°082 du Conseil municipal du 30 septembre 2024 portant notamment approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant du multi-accueil « Les bois des enfants » et la crèche collective « La faisanderie » ;

CONSIDÉRANT que la C.A.F. 77 a adressé à la commune pour signature 5 avenants aux conventions d'objectifs et de financement susvisées ;

CONSIDÉRANT que les avenants ont pour objet d'intégrer une revalorisation des montants versés au titre du bonus territoire C.T.G. du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

VU l'avis favorable de la commission municipale du 17 septembre 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 15 septembre 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité**

APPROUVE les avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives au bonus territoire pour :

- La crèche collective « La Faisanderie »
- La crèche collective « Vignes du Bailly »
- La crèche familiale « La maison des enfants »
- Le multi-accueil « Bois des enfants »

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

PRÉCISE que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice concerné,

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le **03 OCT. 2025**
publié ou notifié le **03 OCT. 2025**
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le

03 OCT. 2025

Le Maire,



(S) Maud TALLET

Le Maire,



(S) Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.